

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20230906-17 Du 09 juin 2023 PÔLE BOXE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES</p>
--	--	--

Nombre de membres				Date de la convocation	02.06.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	02.06.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (10)

Absents : GALLON M – BRIAND S – CHATAING P - PITAVY A – MOUTON J (5)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

PÔLE BOXE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'architecte en charge des travaux au pôle boxe avait oublié d'intégrer les portes des placards dans son descriptif. Deux devis ont été demandés. Un seul a été réceptionné en mairie.

Coût estimatif des travaux : 2 320 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** la réalisation des travaux complémentaires dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 12 juin 2023.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance
-------------------	---------------------------------------